

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 09 JUIN 2016 A 18H30**

**Convocations : 04 juin 2016**

**Affichage : 04 juin 2016**

**Présents : J. CHAMPETIER, B. PANTEL, N. AJASSE, G. WILLAIN, E. CHAROUSSET, H. FALGARI,  
S. FOURNIS, J. FRACH, G. PASCAL, C. SERRE.**

**Absents excusés : D. FRACH ET I. PERETTI**

**Procurations : D. FRACH pour B. PANTEL**

**ISA. PERETTI pour G. WILLAIN**

**Lecture et adoption du compte rendu de la séance du 18 avril 2016 à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**MODIFICATIF BUDGET PRIMITIF 2016**

**Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de revoter la section d'investissement du Budget Communal 2016 suite à un problème d'erreur d'affectation de résultat.**

**Les Dépenses et les Recettes de Fonctionnement s'équilibrent à**

**752 715.00€**

**Les Dépenses et les Recettes d'Investissement s'équilibrent à**

**578 358.10€**

**Cette délibération annule et remplace la délibération du 18 avril 2016 N°2016.04.022**

**(Pour 13)**

**INSCRIPTION PROGRAMME INVESTISSEMENT DU SMEG Renforcement BTA-Poste « MAS MALON ». Participation de la commune 0 Euro.**

**Madame Le Maire expose au Conseil Municipal le projet envisagé pour les travaux :  
Renforcement BTA-Poste « MAS MALON »**

**Ce projet s'élève à 34 999,99€ HT soit 41 999,97€ TTC**

**Définition sommaire du projet :**

Suite à la F.P.T d'ERDF n°2014 R058 du 08.08.2014, le SMEG projette de réaliser le renforcement du réseau basse tension du poste MAS MALON. En effet sur 12 clients, 2 sont mal alimentés, avec un delta U de 10,50% pour un DU/U max admissible de 9%. Les travaux consistent au remplacement du câble torsadé 70<sup>2</sup> par du torsadé 150<sup>2</sup> sur environ 185ml, avec changement du transformateur haut de poteau en 160Kva, et reprise des branchements particuliers.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérents qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leurs travaux d'électricité ou de leurs travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public. Le Syndicat réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier estimatif (EFE).

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés (Pour 13) :

1° Approuve le projet dont le montant s'élève à 34 999,99€ HT soit 41 999,97€ TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.

2ème) demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes

3ème) S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint et qui s'élèvera approximativement à 0.00€.

4ème) Autorise son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif ci-joint, ainsi qu'un éventuel Bilan Financier Prévisionnel qui pourra définir ultérieurement la participation prévisionnelle compte tenue des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet.

5ème) Versera sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel :

- le premier acompte au moment de la commande
- le second acompte et solde à la réception des travaux.

6ème) Prend note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.

7ème) Par ailleurs, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élève approximativement à 0.00€ TTC dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.

8ème) Demande au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

#### QUESTIONS DIVERSES

Madame Le Maire informe le conseil que pour le moment il n'y a que 3 candidatures pour le poste emploi d'été : F. GONNET, M.GODARD et R. DONAT.

Madame le maire informe le conseil qu'elle va prendre un arrêté pour restriction d'eau au 15.06.2016.

il faut voir ou Monsieur BOI en est de sa fuite et voir s'il a solutionné son problème.

vu la demande de l'APE de faire la Fête des écoles et le plan VIGIPIRATE qui est toujours actionné il faudra faire un arrêté de stationnement interdit sur le parking Place Félicie et Victorin MEGIER du 25 juin 2016 14 h au 26.06.2016 8h.

Il faudra faire un courrier au PIZZAÏOLO pour le prévenir de ne pas s'installer ce jour-là.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h30.

